

Histoire de la tour de Chamaret

L'occupation du sol de Chamaret par l'homme est certainement très ancienne. De nombreux outils de silex de l'époque néolithique ont été trouvés en maints endroits de la commune, en particulier des racloirs et des lames de petite dimension que M. Héritier, préhistorien, date de la période chasséenne (2500 à 2000 avant J.C.).

Les innombrables bories ruinées et les imposants alignements de pierres qui jalonnent tout le plateau du ROUVERGUE, dans la partie ouest de la commune, ont pu être établis à partir de l'âge du bronze (1800 à 900 avant J.C.).

Des sépultures de cette période, accompagnées de poteries caractéristiques, ont été mises à jour dans la Buisse.

Les Tricastins et l'occupation romaine

Au Vème siècle avant J.C., les LIGURES, qui occupent tout le Sud-Ouest de la Gaule, subissent la première invasion celtique. Les CELTES se mêlent souvent pacifiquement aux populations autochtones. Dans notre région les Celto-Ligures forment la peuplade des TRICASTINS (origine du nom ?) qui ne tardent pas à organiser politiquement, militairement et économiquement leur pays. Chamaret fait partie du Tricastin et constitue l'un des points forts de la marche orientale qui le protège.

Dans son important ouvrage¹ sur le Tricastin, Claude BOISSE signale l'existence d'un oppidum défensif, repéré par la photographie aérienne, sur le plateau des Evertunes situé au sud de la commune.

Un long rempart, haut encore par endroits de plus de deux mètres, subsiste du côté est du plateau ([Photo à trouver](#)). La face ouest de l'oppidum était protégée par la zone marécageuse correspondant au lieu-dit les Paluds, de Montségur-sur-Lauzon, qui faisait partie de l'ensemble navigable s'étendant depuis les Paluds de Chamaret jusqu'à Sérignan.



La plaine des paluds après une période particulièrement pluvieuse en 2014.

¹ Claude BOISSE, *Le Tricastin, des origines à la chute de l'empire romain*, (Diplôme de l'E.P.H.E. Sorbonne)

Le souvenir de cette voie navigable subsiste encore dans les toponymes des quartiers voisins de Chamaret, comme les Paluds, les Estagniers, les Barquets, et dans le curieux bas-relief remployé à la chapelle de Colonzelle et représentant une barque chargée de tonneaux.



Chapelle Saint-Pierre-ès-Liens Colonzelle, à proximité de Chamaret.

L'occupation romaine fait disparaître le Tricastin indépendant. La découverte à Chamaret, par M. Vignaud, de **thermes romains du 1er siècle après J.C., au lieu-dit des Chamblas** et l'abondance de tessons de céramique sigillée, laissant supposer qu'une villa romaine existait à proximité de ces thermes, prouvent que le pays a été occupé par des colons romains à cette époque. Cette occupation est confirmée par la présence, en quelques endroits de la commune, de morceaux de tégulas (tuiles).

Lors des travaux de restauration de la tour de Chamaret (le plus haut donjon), en 1895, des sondages ont permis la mise à jour, sous la tour actuelle des fondations d'un bâtiment plus ancien, à la base carrée; il s'agit très probablement des restes d'une *specula* romaine : ces tours d'observation et de signalisation que les Romains édifièrent au IVème siècle après J.C., sur des points élevés, pour se protéger des invasions barbares. (photo d'une specula)

Que sont devenus les CELTO-LIGURES qui occupaient le pays avant la conquête romaine ?

Ils ont été rejetés dans les zones les plus déshéritées, comme en témoigne l'ouvrage² de M. Piganiol sur le cadastre romain d'Orange. Le cadastre B précise en effet quelles furent les terres restituées aux indigènes. Ce sont toutes les zones incultes, et aujourd'hui vides, occupées par les immenses dépôts de pierres et les anciennes bories des bois du Rouvergue et des Balives.

² André PIGAGNIOL, *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*, (XVIème supplément à Gallia) C.N.R.S. Paris 1962.

L'érection du château-fort au XII^{ème} siècle

La nuit du début du moyen-âge a laissé peu de souvenirs à Chamaret, sinon celui d'un couvent, ou d'une chapelle, situé au quartier des Chamblas au sud de la commune, peut être à l'emplacement des anciens thermes romains.

C'est à partir du XII^{ème} siècle que l'histoire de Chamaret, basée sur des documents écrits, peut être esquissée, grâce surtout à deux cartulaires, celui des Templiers de Richerenches, et celui de l'Evêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux³.

Après les invasions des Normands et des Sarrasins, le régime féodal s'est installé partout, les souverains se montrant impuissants à assumer la sécurité de leurs sujets; ceux-ci se placent sous la protection du seigneur local et construisent leurs maisons à l'abri du château fort. La souveraineté du roi ou de l'empereur devient en fait purement nominale.

C'est ainsi que, à cette époque, la région comprise entre le Valentinois et le Comtat Venaissin était constituée par de multiples seigneuries à peu près indépendantes.

Le village s'est édifié peu à peu au pied du château fort dont la présence est attestée au XII^{ème} siècle par un acte qui mentionne le passage en 1157, en ce château, d'ARMAND DE BOURDEAUX qui se rendait en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. Cet édifice a été construit à la pointe nord d'un éperon rocheux transformé en motte par un creusement dans le roc d'un profond et large fossé au sud du château. Ce mode de défense semble exceptionnel dans le sud-est de la France. La protection était renforcée par deux épaisses murailles parallèles et percées de meurtrières.



Reconstitution du fossé qui entoure le château fort par J. Boissier

Le château comporte aujourd'hui une belle tour à section carrée, qui doit dater de la deuxième moitié du XII^{ème} siècle, qui a été restaurée en 1895 et, outre les restes des deux remparts, les vestiges de bâtiment d'habitation qui, avec les murailles, doivent remonter au XIV^{ème} siècle.

En 1118 le premier seigneur connu du lieu s'appelait DODON I DE CHAMARET. Le prénom Dodon sera celui des fils aînés de la famille⁴, pendant près de deux siècles (Dodon ou Do : contraction de Dieudonné).

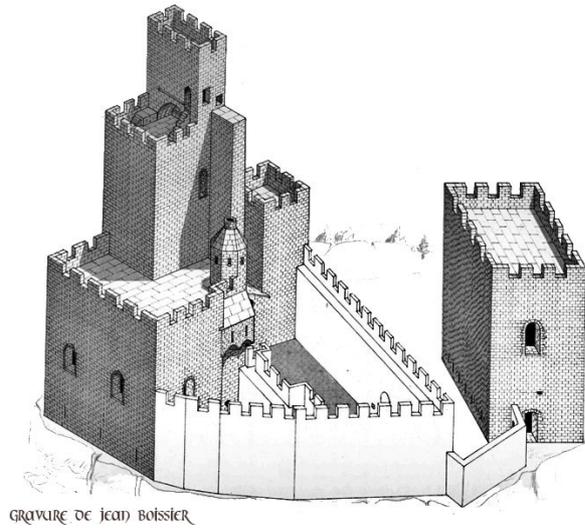
C'est dans le cartulaire de Richerenches que le château fort est mentionné pour la 1^{ère} fois, en 1157 : un acte de donation y est signé, en présence de Dodon II de Chamaret et Amalric de Chamaret, deux héritiers probables du fondateur.

³ Marquis de RIPERT MONTCLAS, *Cartulaire des Templiers de Richerenches*, 1907, et Jacques de FONT-REAULX, *Cartulaire de l'Evêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, Archives départementales 1946

⁴ C'est au cours du XII^{ème} siècle que les noms patronymiques deviennent héréditaires et définitifs. Mais cette règle n'est pas absolue; c'est ainsi que Gontard Loup, fondateur de l'abbaye d'Aiguebelle en 1137, eut un fils qui s'appelait Pierre Dalmas. Heureusement pour les historiens, chaque famille emploie un petit nombre de noms de baptême, toujours les mêmes et cette répétition a presque la valeur d'une preuve de filiation (Pour les CHAMARET : DODON, ALMARIC, BARAST, GUILLAUME, PIERRE, RAYMOND).

Et pendant plus d'un siècle, la seigneurie de Chamaret restera indivise (non divisée matériellement) entre les deux branches de la famille : celle descendant de DODON, deuxième du nom et celle descendant d'ALMARIC.

De là peut-être la construction d'un deuxième bâtiment au sud du premier, dit aujourd'hui « Le Pigeonnier », parce que bien plus tard les Grignan le transformeront en colombier.



Une photo du XIXème (1872) siècle montre bien les deux tours, liées à la présence de deux occupants.

Les premiers CHAMARET cependant étaient sous la tutelle de l'Evêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, mais la famille des CHAMARET était assez puissante, puisque DODON était le suzerain du seigneur de Rochefort-en-Valdaine et également coseigneur de Valréas. Le fait que les CHAMARET restèrent coseigneurs de cette cité durant deux siècles témoigne de l'importance de cette famille.

Le partage des biens de la famille de Chamaret

En 1254 intervient cependant le partage des biens de Chamaret, partage qui sera le point de départ de la baisse de la puissance de cette famille.

La division se fait entre la branche descendant de Dodon II, dont Guillaume de Chamaret fait partie et celle descendant d'ALMARIC dont le représentant est Raymond Loup de la famille de Rochefort-en-Valdaine (et époux de feu BARASTE DE CHAMARET.)

Nous savons, par l'acte de partage de 1254, que tous les villageois habitaient à l'intérieur des remparts et que la plupart vivaient du travail de la terre. Certains hommages, rendus au XIV^{ème} siècle au seigneur de Grignan, nous apprennent qu'il y avait à Chamaret, à cette époque, des tailleurs de pierre, ce qui n'est pas étonnant car les carrières y étaient exploitées depuis l'Antiquité.

L'année suivante GUILLAUME de Chamaret achète à RAYMOND LOUP sa part de Chamaret et devient ainsi, pour cette part, vassal de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux BERTRAND DE CLANSAYES, part qu'il revendra à l'évêque avant de mourir en 1270.

La même année, en 1255, il inféode (donne en fief) la part qu'il détenait en « franc alleu » (franche de toute redevance) à ADHEMAR DE MONTEIL⁵, nouvellement installé à Grignan; il recevait en échange cent livres viennoises.

Cet hommage (reconnaissance d'un vassal à un suzerain sur une possession) est le signe du déclin de la famille DE CHAMARET et le début de l'installation dans cette seigneurie des ADHEMAR DE GRIGNAN.

Que devient la famille de CHAMARET après 1270 ?

Les enfants de GUILLAUME DE CHAMARET sont dans les ordres et on ne sait ce qu'il en advient.

En 1306, en tout cas, le seigneur de Chamaret, dont le nom est cité dans un acte, toujours vassal des ADHEMAR DE GRIGNAN s'appelle PIERRE CERMANCHI. La famille descendant de DODON I a donc été écartée de son domaine ancestral qu'elle détenait depuis près de deux siècles.

En 1338 le nouveau seigneur de Chamaret s'appelle GUILLAUME FAURE.

En 1353 son successeur, LAMBERT FAURE, renouvelle à GIRAUD ADHEMAR, seigneur de Grignan, l'hommage que son prédécesseur avait rendu en 1255 à ADHEMAR DE MONTEIL. A cette époque, Chamaret est donc divisé en deux seigneuries : celle des FAURE, vassaux des ADHEMAR DE GRIGNAN, et celle de l'Evêque, acheteur de la part de RAYMOND LOUP.

Les Adhémar de Grignan deviennent coseigneurs de Chamaret

En 1353 l'évêque de Saint Paul et le seigneur de Grignan sont à nouveau en guerre. GIRAUD ADHEMAR de Grignan ordonne à son nouveau vassal, LAMBERT FAURE, d'apposer les scellés sur les maisons de l'Evêque. LAMBERT FAURE refuse et entre en lutte ouverte contre son suzerain. L'affaire se termine par l'assassinat de la mère du seigneur de Grignan, assassinat dans lequel LAMBERT FAURE est impliqué. Par la suite, les Adhémar de Monteil de Grignan s'emparent de la citadelle de Chamaret.

Ainsi, un siècle après l'hommage rendu par GUILLAUME DE CHAMARET, les ADHEMAR deviennent coseigneurs de ce territoire. La saisie de la part des FAURE à Chamaret ne sera pas contestée⁶.

Le territoire de Chamaret se trouve donc officiellement partagé entre deux maîtres rivaux : le seigneur de Grignan et l'Evêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les différends alors se multiplient entre les deux coseigneurs, notamment en 1374 et 1379. Devant le danger de la puissance grandissante des ADHEMAR DE GRIGNAN, implantés de plus en plus solidement à Chamaret, l'Evêque de Saint-Paul, qui a probablement à lutter contre d'autres voisins entreprenants et qui a de plus des difficultés financières va chercher un appui, lui aussi, auprès de plus puissant que lui, le roi Charles VII.

Mais il ne parvient pas à empêcher la mainmise des Adhémar sur Chamaret et la région.

⁵ Depuis la première moitié du XII^{ème} siècle, patiemment, les ADHEMAR accroissent leur territoire : ils détiennent depuis 1215 la forteresse de Barry (au Sud de Saint-Paul-Trois-Châteaux). En 1222, ils se rendent maîtres de Montségur-sur-Lauzon. En 1230, ils font l'acquisition de Grignan et forment la branche des ADHEMAR DE GRIGNAN. En 1244, ils acquièrent le haut domaine de Colonzelles. En 1255, le haut domaine de la moitié de Chamaret puis quelques années plus tard, le domaine utile de Chantemerle-les-Grignan. Si l'on tient compte des possessions plus anciennes de la famille des ADHEMAR telles que Clansayes et la Garde-Adhémar, on s'aperçoit qu'un véritable investissement du Tricastin est commencé. Aussi les relations entre l'Evêque et les ADHEMAR sont-elles tendues.

⁶ L'officialisation de cette acquisition se fait dans le traité du 20 novembre 1363, avec le gouverneur du Dauphiné. Par cet acte le seigneur de Grignan recevait mille florins avec l'assurance de la sauvegarde delphinale... GIRAUD ADHEMAR, de son côté, se reconnaissait vassal du Dauphin pour le château de Chamaret, les fiefs de Sarçon et des Tourettes, s'obligeait à le servir envers et contre tous, sauf la Reine de Sicile, Comtesse de Provence, et le seigneur de Montélimar et lui abandonnait, en temps de guerre, l'usage de son château de Chamaret, à la charge de le rendre dans le même état qu'avant.

C'est au cours du XV^{ème} siècle que l'Evêque de Saint-Paul perdra toutes ses possessions à Chamaret et que les ADHEMAR deviendront les seuls seigneurs du lieu. Dans quelles circonstances s'est produit cet évènement ? Aucun document ne nous permet de le préciser.

Nous savons seulement qu'en 1472 une révision des feux ne faisait plus mention de la seigneurie des évêques à Chamaret et qu'en 1506, dans son testament, GAUCHER ADHEMAR, seigneur de Grignan était appelé sans restriction : « Seigneur de Chamaret ». Ainsi s'était éteinte la puissance temporelle des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux dans ce petit village où elle s'était exercée pendant plus de cinq siècles.

Durant deux siècles, l'histoire de Chamaret sera alors liée à celle des ADHEMAR DE GRIGNAN. Entièrement maîtres du château fort de Chamaret, ils finissent par le délaisser.

Du XVI^{ème} siècle à la Révolution

Les guerres de religion n'épargnent pas Chamaret. En 1561 les protestants saccagent l'église. En 1579, ils s'emparent de la tour (le premier donjon), reprise ensuite par les catholiques ; celle-ci changera de mains plusieurs fois. En 1589, le DUC DE LESDIGUIERES, met le siège devant Chamaret. Au bout de quelques jours, la place est contrainte de se rendre, mais elle sera reprise peu après par les catholiques sous la direction du COMTE DE SUZE. Pendant cette période de troubles, les habitants sont rançonnés par les gens de guerre et la misère est générale.

Les guerres de religion terminées, la situation ne s'améliore guère. Les bonnes terres sont la propriété du seigneur de Grignan et la population est écrasée d'impôts. Pour essayer de vivre les paysans louent, en 1678, les bois communaux de Saint-Chande, des Balives, du Rouvergue et de la Buisse. Mais les récoltes sont maigres et à la Révolution les bois de chênes verts et de génévriers ont envahi à nouveau ces terres arides.

En 1696, la partie nord du château s'écroule en provoquant la mort de trois personnes.

La mort en 1714 du dernier des Grignan met fin à la mainmise des Grignan sur Chamaret. En 1732, c'est le COMTE FELIX DU MUY, d'une famille provençale, achète tout le Comté de Grignan et Chamaret restera aux mains de cette famille jusqu'à la Révolution.

En 1772, un violent tremblement de terre secoue tout le Tricastin. Le village de Clansayes est en partie détruit. A Chamaret, les habitants se réfugient à la campagne. Quelques pans de murs du château sont jetés à bas.

Au XIX^{ème} siècle.

Le début de la Révolution de 1789 n'entraînera pas de troubles importants. La tour est déjà en partie ruinée et le temps va continuer à délabrer le bâtiment tout au long du XIX^{ème} siècle. On peut supposer, comme cela a souvent été le cas, que les pierres des ruines existantes ont servi aussi pour de nouvelles constructions dans le village et ailleurs.

Il faut attendre la fin du siècle pour qu'une première restauration soit entreprise grâce au don exceptionnel fait à la commune par un habitant de Chamaret, Xavier Sylvestre. La tour est partiellement remise en état, et une cloche installée.

L'ASTC

BIBLIOGRAPHIE :

- Claude BOISSE, *Le Tricastin, des origines à la chute de l'empire romain*, (Diplôme de l'E.P.H.E. Sorbonne)
André PIGAGNIOL, *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*, (XVI^{ème} supplément à Gallia) C.N.R.S. Paris 1962.
Marquis de RIPERT MONTCLAS, *Cartulaire des Templiers de Richerenches*, 1907.
Jacques de FONT-REAUXX, *Cartulaire de l'Evêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, Archives départementales 1946.
BOYER DE SAINTE MARTHE, *Histoire de l'Eglise cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, Offray, Avignon, 1710.